

# Agent(e) de service mortuaire

**Prendre en charge** les personnes décédées et les corps des enfants pouvant être déclarés sans vie à l'état civil et assister le personnel médical habilité dans la réalisation des soins et des activités réalisés en chambre mortuaire.

**Accueillir et répondre** aux besoins d'information de la famille et des proches.

**Entretenir** les locaux et les matériels de la chambre mortuaire.

## SOINS

### ASSISTANCE AUX SOINS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Sans niveau spécifique

CODE MÉTIER

05R60

# RÉFÉRENTIEL

## ACTIVITÉS

- Accueil, accompagnement et information des familles et des proches du patient décédé
- Gestion des pièces anatomiques et dispositifs médicaux implantables en vue de leur élimination
- Nettoyage et entretien des locaux et des outils, spécifiques à son domaine d'activité
- Préparation du matériel lors de la réalisation d'autopsie et de prélèvements et restauration tégumentaire
- Préparation du patient décédé, soins post mortem (hors soins de conservation) et habillage du corps
- Présentation du patient décédé dans un environnement propice au recueillement
- Réception des cercueils et accueil des personnels funéraires en vue de la levée du corps
- Recueil, saisie, mise à jour et/ou sauvegarde de données administratives et médicales
- Signalement de présence d'appareillage interne ou externe, d'objets de valeur
- Transport de patients décédés

## SAVOIR-FAIRE

- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques/particulières, dans son domaine de compétence
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et/ou son entourage
- Gérer ses émotions, son stress
- Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité professionnel
- Rédiger des informations relatives à son domaine d'intervention pour assurer un suivi et une traçabilité
- Travailler en équipe pluridisciplinaire/en réseau
- Utiliser les techniques gestes et postures/ manutention

- Utiliser une procédure, un code, un langage, un protocole, une réglementation

## CONNAISSANCES REQUISES

- Bio-nettoyage et hygiène des locaux (43403)
- Communication et relation d'aide (44021)
- Droit hospitalier et droit funéraire. Règles de bonnes pratiques
- Éthique et déontologie professionnelles
- Gestes et postures-manutention (43491)
- Hygiène hospitalière (43403)
- Pratiques sociales et rituels funéraires (14477)
- Sociologie et psychologie de la mort et processus du deuil
- Soins d'hygiène et de présentation (42057)
- Techniques et protocoles de soins (43412)

## AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle-Emploi code ROME : K2601 Conduite d'opérations funéraires](#)

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2007-1188 du 3 août 2007](#)
- [Décret n° 2010-169 du 22 février 2010](#)
- [Décret n° 2012-1154 du 15 octobre 2012](#)
- [Décret n° 2014-1614 du 24 décembre 2014](#)

# FORMATION

## Formation d'adaptation à l'emploi des AS et agents de service mortuaire chargés du service des personnes décédées

### INFOS GÉNÉRALES

#### VALIDEUR

Organisme de formation

---

### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 16 juillet 2009](#)
- 

## **ACCÈS**

### **VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME**

Formation continue

---

### **ADMISSIBILITÉ**

Etre aide-soignant(e) ou agent de service mortuaire affecté dans un service des personnes décédées

---

## **PROGRAMME**

### **DURÉE**

8 jours

### **4 MODULES**

Module 1 : mettre en œuvre des prestations spécifiques auprès des corps des personnes décédées (3 jours)

Module 2 : soutenir les familles et les proches (1 jour)

Module 3 : veiller à la qualité et à la sécurité des prestations (2 jours)

Module 4 : assurer l'hygiène des locaux et du matériel et veiller à la sérénité des espaces d'accueil (2 jours)

La formation comprend des stages pratiques.

---

### **OBTENTION DU DIPLÔME**

Attestation de suivi de l'ensemble de la formation

---

## **STATUT ET ACCÈS**

**Corps des agents de services hospitaliers qualifiés**

## STATUT DANS LA FPH

### Catégorie C

---

#### Grades

- Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale (11 échelons)
  - Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure (12 échelons)
- 

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

### Inscription sur une liste d'aptitude

Liste établie dans chaque établissement après examen des dossiers de candidatures par une commission (composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement, nommés par le directeur organisateur du recrutement) et une audition publique

#### Conditions

- Pas de conditions de titres ou de diplômes
- 

### Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

#### Condition

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie C
- 

### Dispositif PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat)

**Quota** : 20 % des postes ouverts

---

## ÉVOLUTION DANS LA FPH

## **Au grade d'agent de services hospitaliers qualifié de classe supérieure**

**Inscription au tableau annuel d'avancement établi après une sélection par examen professionnel**

### **Conditions**

- Avoir atteint le 4ème échelon
- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade

### **OU**

Inscription au tableau annuel d'avancement établi au choix dans chaque établissement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

### **Conditions**

- Avoir atteint le 6ème échelon
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade

### **OU**

**Combinaison des deux voies d'inscription**

## **Au grade d'accompagnant éducatif et social**

**Après une sélection professionnelle**

### **Conditions**

- Compter au moins 8 ans d'ancienneté dans le grade d'agent des services hospitaliers qualifiés
- Avoir validé la formation préparant aux fonctions d'accompagnant éducatif et social

**Quota** : 25 % au plus des recrutements effectués dans l'année dans le grade d'accompagnant éducatif et social

---

# **EXERCICE DU MÉTIER**

## **CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**

### **Prérequis**

- Pas de diplôme obligatoire requis.

- Avoir suivi la formation d'adaptation (FAE) à l'emploi des aides-soignants et des agents de service mortuaire chargés du service des personnes décédées.

### **Relations professionnelles**

- Les services cliniques, les services de soins palliatifs et les maternités pour la prise en charge des patients décédés
- Les équipes de coordination hospitalière pour les prélèvements
- Les services sociaux pour instruire les dossiers sociaux des indigents
- Les services d'état-civil de l'hôpital et des mairies pour les formalités administratives
- Les médecins anatomo-pathologistes et foeto-pathologistes pour les autopsies
- Les tiers officiants cultuels pour les veillées et toilettes rituelles
- Des stagiaires pour des actions de formation
- Les opérateurs funéraires (maitre de cérémonie et porteurs) pour l'accueil du cercueil et les actes de thanatopraxie
- Les fleuristes pour orner les cercueils et la chambre de présentation
- Le service de police et le médecin légiste dans le cas d'obstacle médico-légal et/ou hors communes du lieu de décès et de crémation

### **Conditions**

- Travail dans des locaux à température peu élevée.
- Travail le week-end et les jours fériés.
- Risques d'accidents d'exposition au sang et de lombalgies (port de charges lourdes).

---

## **AUTRES APPELLATIONS COURANTES**

- Agent(e) de chambre mortuaire

## **LIENS PROFESSIONNELS**

- [Charte des chambres mortuaires](#)
- [Forum des agents de chambre mortuaire](#)

# **MOBILITÉ**

## **PASSERELLES**

## Passerelles dans la FPH

- [Agent\(e\) de stérilisation](#)
- 

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00  
<http://metiers.anfh.fr/05R60>